

DECISION DU MAIRE

N°700

DATE

17 août 2026

Modification de la décision n° 659 du 29 juillet 2026 portant sur la convention de mise à disposition de la salle omnisports du gymnase le Cosec située au 42, rue d'Aigremont, à Poissy, de la salle omnisports de la Halle des Sports situés au 76, avenue Blanche de Castille, à Poissy, à titre gratuit, au profit de l'association sportive Poissy Handball, du lundi 17 août 2026 au samedi 29 août 2026.

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son 4^{ème} alinéa,

Vu l'arrêté temporaire n° 2026/980T du 28 juillet 2026, portant remplacement de Madame le Maire, pour la période du vendredi 31 juillet 2026 au lundi 24 août 2026 inclus - Délégation de fonctions et de signature à Madame Aurélie RENARD, cinquième adjointe déléguée aux affaires scolaires et à l'enseignement supérieur.

Vu la décision n° 659 du 29 juillet 2026 portant sur la convention de mise à disposition mise à disposition de la salle omnisports du gymnase le Cosec située au 42, rue d'Aigremont, à Poissy, de la salle omnisports de la Halle des Sports situés au 76, avenue Blanche de Castille, à Poissy, à titre gratuit, au profit de l'association sportive Poissy Handball, du lundi 17 août 2026 au samedi 29 août 2026.

Considérant que la décision n° 659 du 29 juillet 2026, est à modifier dans la date et le lieu liée à cette mise à disposition,

Considérant qu'il convient de modifier la décision n° 659 du 29 juillet 2026,

DÉCIDE :

Article 1 :

L'article 3 de la décision n° 659 du 29 juillet 2026 portant sur la convention de mise à disposition mise à disposition de la salle omnisports du gymnase le Cosec située au 42, rue d'Aigremont, à Poissy, de la salle omnisports de la Halle des Sports situés au 76, avenue Blanche de Castille, à Poissy, à titre gratuit, au profit de l'association sportive Poissy Handball, du lundi 17 août 2026 au samedi 29 août 2026 est modifié comme suit :

« La convention est conclue pour une occupation du gymnase de la Halle des Sports situé au 76, avenue Blanche de Castille, de la piste d'athlétisme du stade Léo Lagrange situé aux 8 rue du Stade, à Poissy, à titre gratuit, au profit de l'association sportive de Poissy Handball, **du mardi 18 août 2026 au lundi 31 août 2026.** »

Article 2 :

Les autres dispositions de la décision n° 659 du 29 juillet 2026 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraintes aux nouvelles dispositions contenues dans la présente décision, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Pour le Maire empêché et par délégation,
Aurélie RENARD**

#signature#

**Cinquième Adjointe
déléguée aux affaires scolaires
et à l'enseignement supérieur**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 19/08/2026